

COMMISSION PERMANENTE
POUR LA PROTECTION
SOCIALE DES FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER

03 mars 2017

L'AIDE SOCIALE EN QUELQUES MOTS

Cf. Chemise 4 – Documents annexes/Synthèse des instructions

Les aides directes au titre du CCPAS

- Le système social français en application du principe de territorialité des mesures législatives n'est pas applicable aux compatriotes établis hors de France
- L'aide sociale du MAEDI est unique au monde car elle repose sur la volonté d'étendre l'effort de solidarité nationale à nos compatriotes à l'étranger.

Les aides existantes

Destinées à 3 publics spécifiques :

- Allocation de solidarité (AS) : **personnes âgées**
- Allocations **adultes ou enfants handicapés** (AAH ou AEH)
- Secours mensuel spécifique enfant (SMSE) : aide à l'**enfance en détresse**
- Autres aides possibles :
 - ▣ **ADD** : allocation à durée déterminée (6 mois maximum)
 - ▣ **Aides ponctuelles** (Secours occasionnels ou aides exceptionnelles)
 - ▣ **PAC** : cas particulier de l'UE et AELE

La procédure

- Réception et étude des dossiers **par les postes**
 - ▣ Constitution des dossiers de demande d'allocation
 - ▣ Eventuelles visites à domicile

- Tenue des **Conseils consulaires**
 - ▣ Avis donnés sur les dossiers

- Etudes des propositions budgétaires **par le Département**

- Consultation de la **Commission**

- Notification des budgets aux postes

Quelques observations...

Le Département constate :

- ❑ des faiblesses persistantes dans l'instruction de certains dossiers: plusieurs relances nécessaires pour obtenir l'intégralité des propositions budgétaires
- ❑ des incohérences entre les informations contenues dans le PV des CCPAS et les tableaux budgétaires

=> Afin de faciliter le travail des postes lors de la prochaine campagne d'aide sociale, la DFAE s'engage à repenser l'actuel dispositif de recueil de données et à clarifier les divers documents d'instructions mis à disposition des agents.

BILAN DE L'EXERCICE 2016

Dépenses sociales sur crédits déconcentrés
Cf. Chemise 1 – Exécution du budget 2016

Budget global de la MASAS en 2016

- **17 645 050€ en LFI**
- Application de la réserve de précaution (8%) : -1 411 604 €
- **15 201 755€ de crédits disponibles après mouvements et redéploiements au sein du P.151**

Ces crédits se répartissent entre **2 types de dépenses**:

- Celles effectuées par les postes (crédits déconcentrés)
- Celles directement réalisées en administration centrale

Crédits déconcentrés

- CCPAS, OLES, CMS :
 - LFI : 16 243 050 €
 - Disponibles : 14 068 233 €
 - Consommés : 13 824 116 €

Crédits centraux

- Rapatriements, hospitalisations à l'étranger, subventions à des organismes d'aide en France et financement de la 3^e catégorie aidée de la CFE :
 - LFI : 1 402 000 €
 - Disponibles : 1 133 522 €
 - Consommés : 858 817 €

Concernant les crédits CCPAS

	Crédits inscrits en LFI	Crédits après régulations (gels)	Crédits notifiés (A)	Crédits délégués	Crédits consommés (B)	Taux de consommation (B/A)
2013	16 235 000 €	15 209 461 €	15 035 838 €	14 684 503 €	14 515 851 €	96,5%
2014	16 235 000 €	15 098 550 €	14 530 673 €	14 234 605 €	14 049 802 €	96,7%
2015	15 709 000 €	14 452 280 €	14 571 154 €	14 286 618 €	14 148 661 €	97,10 %
2016	15 645 050 €	14 393 446 €	13 466 457 €	13 399 536 €	13 222 729 €	98,19 %

Concernant les crédits CCPAS

- Crédits notifiés après la Commission permanente de mars 2016 : **13 466 457 €**
- Crédits réellement délégués : **13 399 536 €**
- Exécution budgétaire :
 - ▣ Crédits dépensés : 13 222 729 € (- 6,5% par rapport à 2015)
 - ▣ Crédits déclarés sans emploi : 97 443 € (0,73 % des crédits délégués)
 - ▣ Crédits du programme 151 redéployés au sein des postes
 - 39 351 € en faveur de l'aide sociale
 - 282 747 € de crédits d'aide sociale en faveur d'autres lignes du programme 151 (rapatriements et OLES)

Détail des dépenses CCPAS

- Dépense en légère baisse par rapport à 2015 (- 6,5 %)
- **98,68 %** des crédits délégués ont été consommés
- Consommation par type d'allocation :
 - **AS:** 5 822 785 € (-12%)
 - **AAH:** 4 841 139 € (-7%)
 - **AEH:** 1 193 431 € (+5%)
 - **ADD:** 65 105 € (+21%)
 - **SMSE:** 273 484 € (-10%)
 - **PAC:** 282 846 € (+9%)
 - **Secours occasionnels:** 706 271 € (+34%)
 - **Aides exceptionnelles :** 37 668 € (-4%)

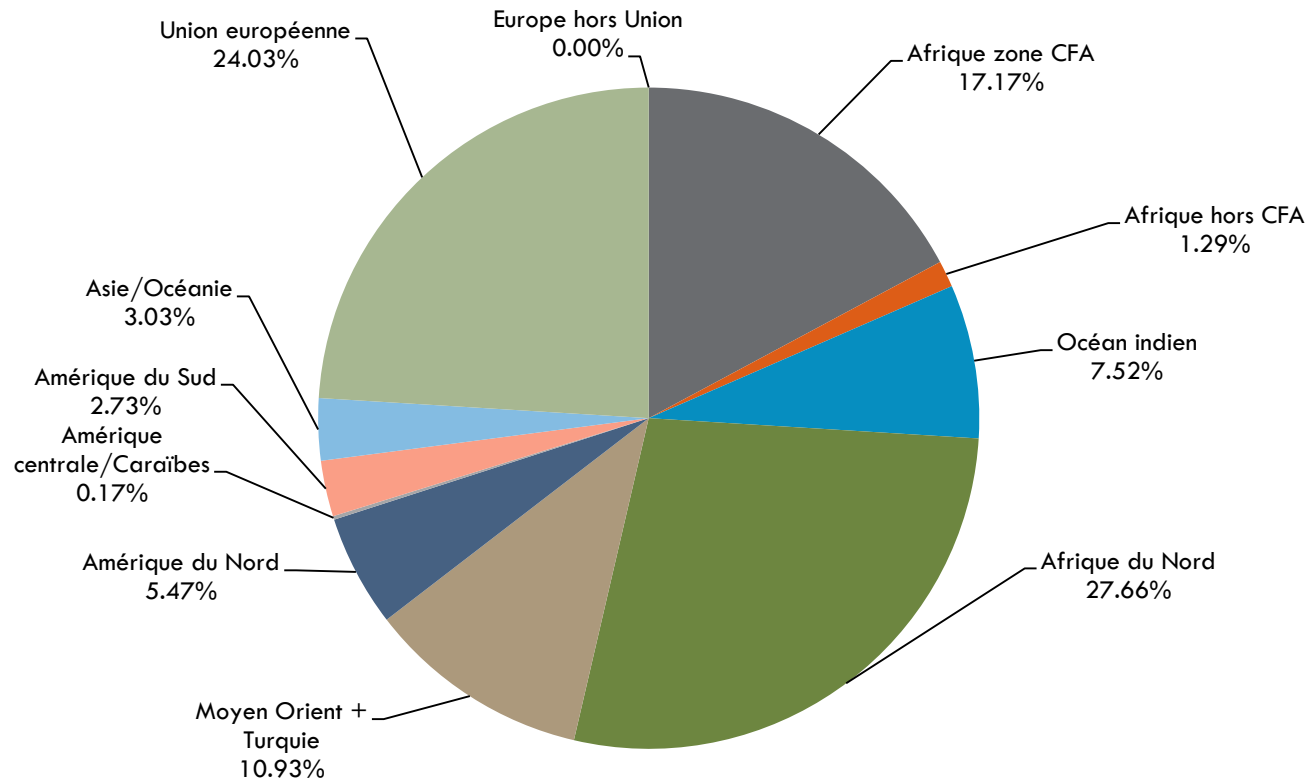
Subvention aux OLES en 2016

- Crédits LFI : 398 000€
- Crédits après régulation budgétaire: 366 160€

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Subventions accordées par le comité des subventions	449 500 €	409 100 €	402 450	- 1,6 %
Nombre d'organismes aidés	99	91	87	-4,4 %

Crédits attribués aux OLES en 2016

Ensemble des crédits attribués aux OLES en 2016



EXERCICE 2017

Cf. Chemise 2 - Fixation du taux de base 2017

Chemise 3 - Propositions budgétaires 2017

Budget global de la MASAS en 2017

	Crédits inscrits en LFI	Régulation budgétaire	Crédits disponibles
Aide sociale (CCPAS)	15 645 050 €	-1 251 604 €	14 393 446 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)	398 000 €	-31 840 €	366 160 €
Centres médico-sociaux	200 000 €	-16 000 €	184 000 €
Sous-total crédits déconcentrés (1)	16 243 050 €	-1 299 444 €	14 943 606 €
Rapatriements (sanitaires et pour indigence) + hospitalisations à l'étranger	907 748 €	-72 620 €	835 128 €
Subventions à des organismes d'aide	20 000 €	-1 600 €	18 400 €
Caisse des Français de l'étranger	382 000 €	-30 560 €	351 440 €
Sous-total crédits centraux (2)	1 309 748 €	-104 780 €	1 204 968 €
TOTAUX (1) + (2)	17 552 798 €	-1 404 224 €	16 148 574 €

CCPAS: détermination du taux de base

- Taux de base = montant maximum accordé pour la plupart des allocations (AS/AAH/PAC/ADD)
- Fixé chaque année en € pour chaque poste en fonction:
 - ▣ du niveau de vie local
 - ▣ du taux de change et de l'inflation (effet change/prix)
 - ▣ UE + AELE : TB gelés depuis 2003
- En 2017
 - ▣ 85 maintiens
 - ▣ 105 hausses
 - ▣ 13 baisses

Cf. Chemise n°2 – Fixation du taux de base 2017

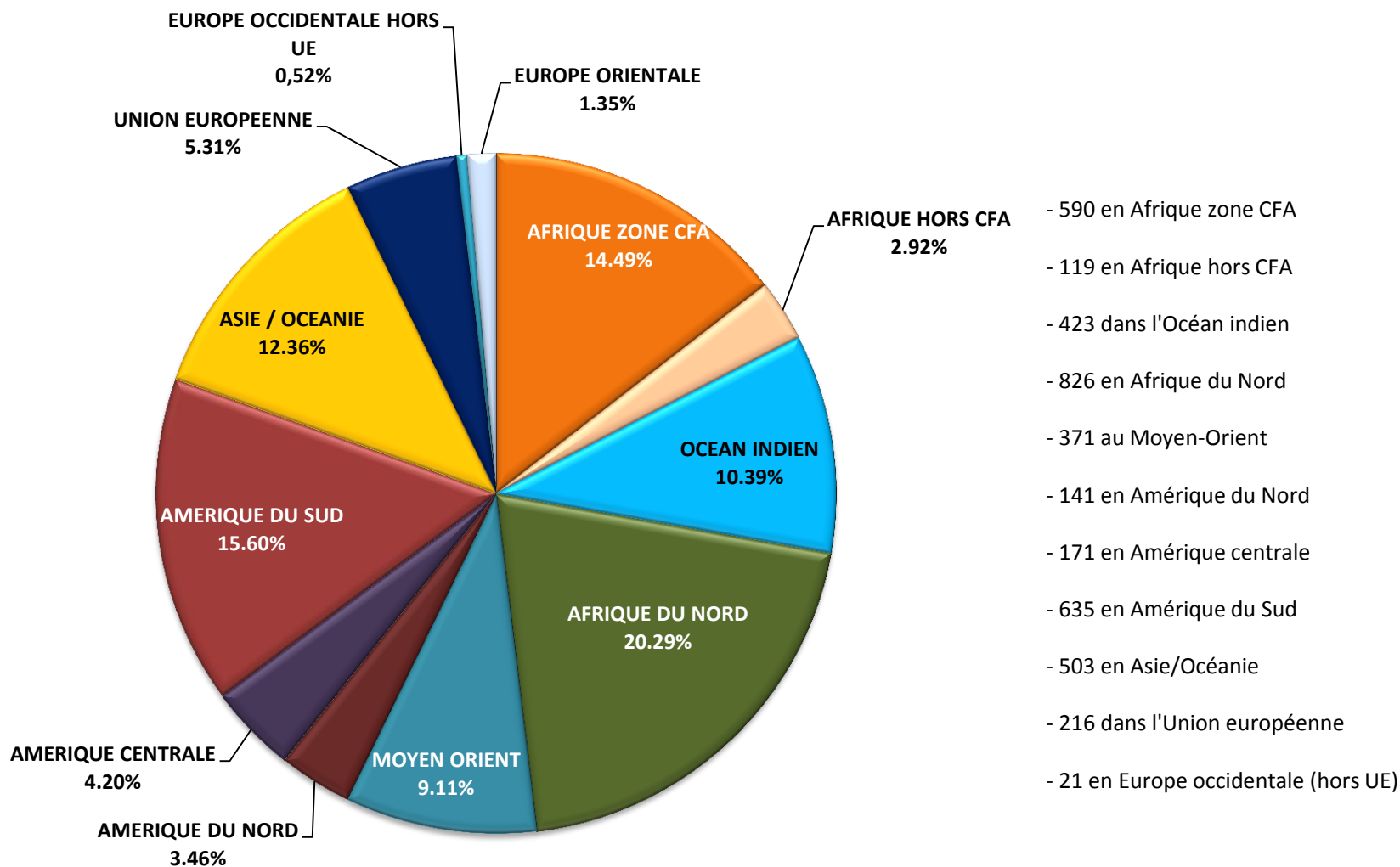
CCPAS: prévisions de dépenses

CCPAS - Détail par type de dépense	Prévisions Budget 2017
Allocations aux personnes âgées (AS)	6 034 137€
Allocations aux adultes handicapés (AAH)	4 986 052 €
Allocations aux enfants handicapés (AEH)	1 264 344 €
Allocations à durée déterminée (ADD)	79 278€
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE)	356 474€
Aides ponctuelles (SO + AEX)	641 655 €
Prestations d'assistance consulaire (pays de l'UE hors NEM et de l'AELE)	280 858 €
Total des dépenses des CCPAS sur crédits déconcentrés du programme 151	13 642 798 €

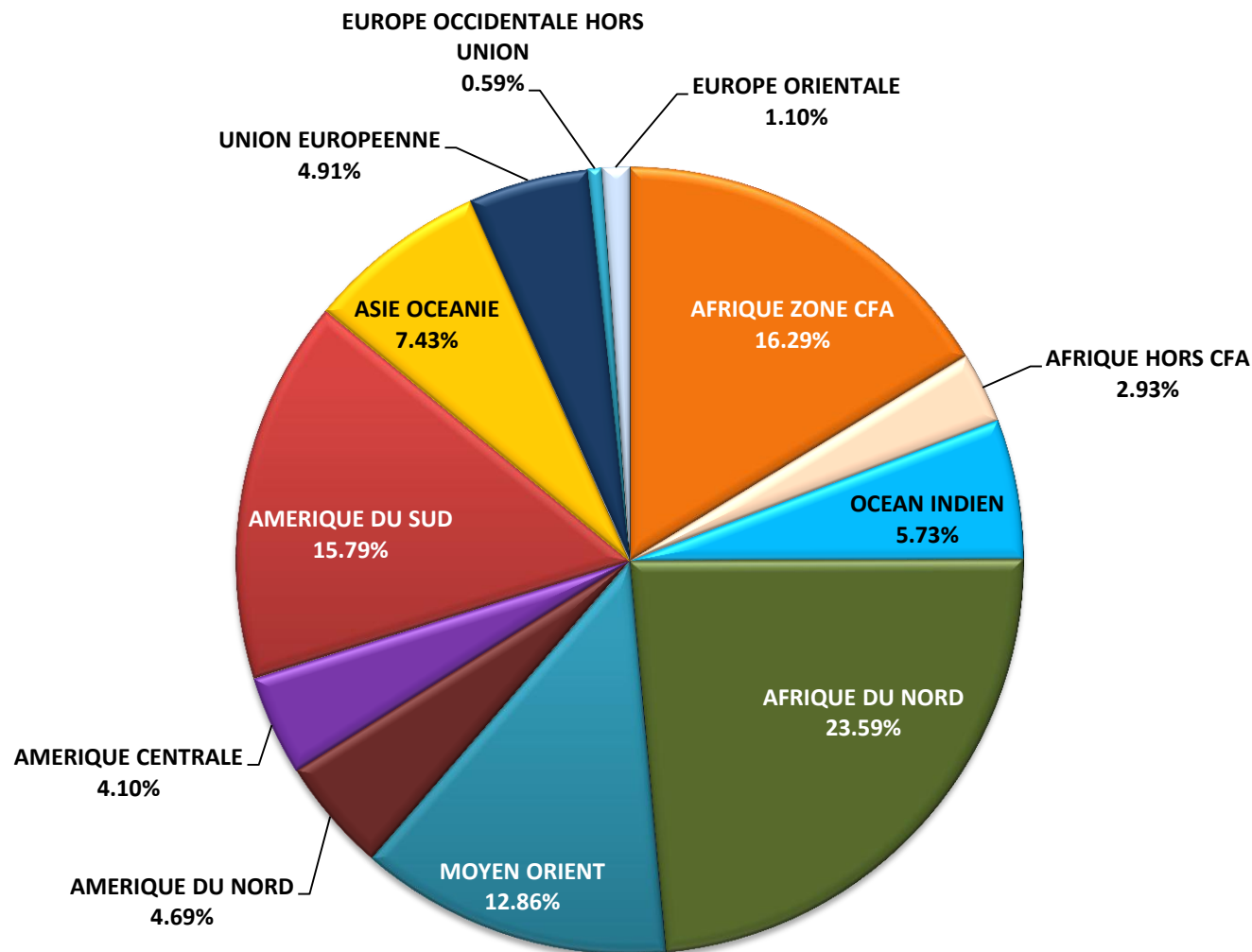
Cf. Chemise n°3 - Propositions budgétaires 2017

Tableaux n°4/5/6 et Aides ponctuelles

Répartition des bénéficiaires (4 071)



Répartition du budget (13 642 798€)



BUDGET 2017 = 13 642 798 €

- Afrique zone CFA = 2 222 151 €
- Afrique hors CFA = 399 091 €
- Océan indien = 781 230 €
- Afrique du Nord = 3 217 893 €
- Moyen-Orient = 1 754 407 €
- Amérique du Nord = 639 670 €
- Amérique centrale = 559 932 €
- Amérique du Sud = 2 154 543 €
- Asie/Océanie = 1 013 009 €
- Union européenne = 669 531 €
- Europe occidentale = 80 674 €
- Europe orientale = 150 667 €

Rejets effectués par la MASAS

	HORS BAREME	NON CONFORMES	TOTAL
SMSE	9	6	15
AEH	0	0	0
AAH	0	0	0
AS	4	0	4
ADD	1	13	14
PAC	0	0	0
TOTAL	14	19	33

NB : en 2017 maintien du contrôle renforcé des demandes de SMSE (1ères demandes et renouvellements)

Cf. Chemise 3 – Propositions budgétaires 2017/Demandes d'allocations rejetées

Point prévisionnel OLES

- Le montant des demandes transmises par les postes s'élèvent à ce jour à 545 335 €
- Nombre de dossiers parvenus à ce jour: 85